

La doublette  
ATSEM/enseignante :  
Comment ça marche ?



## Maternelle

Dans une école maternelle, il y a évidemment les enseignantes et, aussi nombreuses, parfois un peu moins, les Atsem (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles), appelées aussi « dames de service ». Connues des mamans, moins impressionnantes pour des familles de milieu populaire, elles forment avec l'enseignante une doublette à 95 % féminine.

Examinons ensemble les différents points qu'il faut avoir à l'esprit pour que le binôme fonctionne au mieux, 3 h ou 6 h par jour.

### I – L'autorité :

Normalement, l'autorité appartient à l'enseignante (c'est elle qui définit les objectifs pédagogiques, qui opère les choix, qui prévoit l'emploi du temps hebdomadaire et journalier).

Pour autant, **cette autorité ne va pas de soi, elle se construit** (explication des choix, vérification que l'organisation prévue a du sens, qu'elle est réalisable dans le temps et dans l'espace prévus) tout cela est nécessaire et contribue à **asseoir son autorité sans autoritarisme**. Comment faire pour que l'autorité de l'enseignante soit **légitime** ?

Les dysfonctionnements de l'autorité peuvent s'expliquer :

- par les parcours des personnes : une enseignante nouvelle, jeune, peu expérimentée ou spécialiste de l'élémentaire face à une Atsem chevronnée et ancienne sur l'école, est l'exemple classique ;
- par des **conceptions de l'éducation différentes** (laxisme – autoritarisme en sont les deux pôles) ou des **degrés de tolérance sur des domaines variés** (le beau langage et les gros mots, les exigences de propreté, de rangement, de silence et de discipline).

### II – Les rôles de chacune :

Le stress de certaines Atsem vient du caractère peu prévisible de telle ou telle enseignante ; dites bien à quel moment vous avez besoin d'elle, pour faire quoi ? **Anticipez pour qu'elle puisse bien s'organiser**. Des demandes inopinées (même justifiées) faites à la dernière minute à l'Atsem sont, si elles se répètent, de nature à faire monter le stress.

**On peut montrer sa préparation, être attentive à l'organisation matérielle** (le groupe bleu a-t-il besoin de ciseaux ?). On peut aussi photocopier un plan de la classe avec ce qui est à préparer pour chacune des tables (outils, peinture) et le mettre dans une pochette plastique. Tout cela va permettre de faciliter l'organisation matérielle et d'éviter des malentendus à priori anodins, mais souvent sources de tensions : « Ah ! bon, je croyais qu'on faisait comme la dernière fois ! » ou « Vous ne me l'aviez pas dit ! ». Toujours vérifier que l'information est bien passée.

La communication et le respect de chaque fonction sont les clés d'une association réussie.

### III – Les gratifications :

Les gratifications des enfants (surtout à cet âge-là) sont très chargées **affectivement et visibles matériellement** (« J'ai fait un dessin pour toi, parce que je t'aime bien. »). Contrairement à l'élémentaire, ces gratifications peuvent s'adresser à un seul adulte ou aux deux. Une rivalité affective (même si elle est niée) peut exister. Ainsi, les confidences d'une maman, faites soit à l'enseignante, soit à l'Atsem, les cadeaux d'un enfant, les bisous, le partage ou, au contraire la rétention d'informations sur la vie de telle ou telle famille peuvent constituer des pierres d'achoppement.

#### IV – Les valeurs :

Au-delà des soins, de la prise en charge matérielle, physique et éducative des enfants, Atsems et enseignantes se retrouveront toujours sur des valeurs communes : générosité, **regard positif porté sur l'enfant, traitement à égalité de tous, discrétion** sur les soucis des familles.

#### V – Régulation :

Toujours remercier, féliciter quand on est satisfaite. Cela va de soi, mais parfois, cela se complique. Comment faire lorsque je voudrais faire évoluer la pratique professionnelle de mon Atsem ? Elle peut être trop brusque (à mon sens) ou elle a tendance à faire à la place de tel ou tel enfant ou ..... ou ....

Le reproche doit être **précis, situé dans le temps, orienté vers l'avenir**, et fait dans la discrétion, portes fermées.

Parallèlement, une Atsem a **peut-être des choses à dire à l'enseignante**. Bien écouter ses remarques, ses doléances. Solliciter son avis juste avant une période de vacances. Noter ses remarques. Refaire le point plus tard. Votre ouverture d'esprit vous permettra d'entendre les attentes que votre Atsem a par rapport à son métier. Est-elle sous-employée au regard de ses compétences ? ou bien, au contraire, a-t-elle le sentiment d'être « exploitée » ?

Si mécontente, bien se rassembler sur les valeurs que vous partagez avec votre Atsem.

#### VI – Les conflits possibles :

Inhérents à toute communauté, ils peuvent porter sur :

- le sentiment de **non-reconnaissance** : l'Atsem se voit confinée dans des tâches secondaires, uniquement matérielles. Elle n'a pas accès à l'information, on lui fait comprendre qu'elle ne doit pas être la première interlocutrice des parents ;
- la **confusion des rôles** : l'enseignante étant inexpérimentée ou débordée, l'Atsem prend peu à peu du pouvoir, les rôles s'inversent ;
- la **double autorité de tutelle** : une Atsem a-t-elle le droit de saisir son responsable municipal (ou chef de service) sans que l'enseignante (ou la directrice) ne s'en offusque ?

#### VII – Evolution du métier d'Atsem :

Depuis quelques années, la formation professionnelle des Atsem, définie par un CAP « Petite enfance » s'est considérablement renforcée. Par ailleurs, à Cholet et à Angers, une **charte des Atsem**, signée par les municipalités et les organisations du personnel est un document contractuel qu'il faut connaître : en cas de mécontente, il peut y être fait référence. C'est un peu leur « référentiel de professeur des écoles » ... ou le rappel (syndical) de leurs droits.

#### Conclusion :

Le rôle de la directrice est un rôle de supervision, puisque les Atsems sont placées sous son autorité. Il convient :

- de rappeler les objectifs de leur fonction,
- d'être à l'écoute des doléances des Atsems, les transformer en projets,
- de faire le lien entre les adjointes et les Atsems,
- de leur proposer de participer au conseil d'école, si elles le souhaitent (elles font en effet partie de l'équipe éducative),
- et de les associer globalement à la vie de l'école.

#### Bibliographie :

Thèse d'Henri Petit « L'Atsem » aux PUF – 1990

« La maternelle » - Edition Autrement, n° spécial 114

« Enseigner aujourd'hui en maternelle » (ESF – M.C. Rolland)

PS1 – Un excellent article du CAREP (Centre Académique de Ressources pour l'Education Prioritaire) de Nantes est paru dans « **La classe maternelle** » en septembre 2002, n°111. Disponible à la circonscription d'Angers 7. « Collaboration enseignants/Atsem ».

PS2 – Certaines des lignes de ce « recto-verso » peuvent s'appliquer aussi (avec des nuances) en élémentaire dans les relations qu'entretient l'enseignant avec les **auxiliaires de vie scolaire** ou avec les **assistants d'éducation** récemment recrutés.